



No de résolution
ou annotation

Province de Québec
Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES, TENUE AU CENTRE COMMUNAUTAIRE, 33, RUE DE L'ÉGLISE, LE 16 MARS 2026, À 18H00, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME MÉLANIE ROYER-COUTURE, MAIRESSE.

Sont présents : Madame Mélanie Royer-Couture et messieurs Anthony Drouin, Christian Rodrigue, Claude Leclerc, Hugo St-Laurent, Marc Magny et Simon Rooney.

Invité : Monsieur Eric Ennis, directeur général et trésorier.

Secrétaire d'assemblée : Madame Marie-Noël Duclos, greffière.

Ouverture de
la séance

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente.

Rés. #26-115
Adoption de
l'ordre du jour

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Dossiers en administration
 - 3.1. Entente de location - Maison des jeunes La Zone
4. Dossiers en travaux publics
 - 4.1. Attribution de contrat - Nettoyage des rues
5. Dossiers en incendie
 - 5.1. Rapport annuel 2025 - Service de sécurité incendie
6. Adoption des règlements
 - 6.1. Règlement 26-920 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 277 000 \$ pour en acquitter le coût
 - 6.2. Règlement 26-921 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 355 000 \$ pour en acquitter le coût
7. Période de questions
8. Clôture de la séance et levée de l'assemblée

Considérant que l'avis de convocation a été signifié dans les délais et moyen prévu pour une séance extraordinaire à tous les membres du conseil municipal;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Hugo St-Laurent et unanimement résolu ;

Que le conseil municipal adopte l'ordre du jour tel que rédigé.



No de résolution
ou annotation

Dossiers en administration

Rés. #26-116 Il est proposé par monsieur Christian Rodrigue et unanimement résolu ;
Entente de location - MDJ **Que** le conseil municipal autorise la mairesse, Mélanie Royer-Couture, et le directeur La Zone général et trésorier, Eric Ennis, à signer une entente de location, pour les espaces utilisés au 16, rue des Lupin, avec l'organisme de la Maison des jeunes La Zone.

Dossiers en travaux publics

Rés. #26-117 **Considérant que** la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation pour le Attribution de nettoyage des rues sur son territoire pour l'année 2026;

contrat -
Nettoyage
des rues

Considérant que des demandes d'invitation ont été transmises aux fournisseurs suivants :

- Déneigement Daniel Lachance Inc.
- Les Entreprises Trema Inc.
- PL Genest
- Entreprise Vézina et filles Inc.
- Les Entreprises Myrroy Inc.

Considérant que les soumissions suivantes ont été reçues avant la date et l'heure limites :

Soumissionnaire	Balai de rue (taux horaire)	Balai de rue (forfaitaire journalier)	Arrosoir de rue (taux horaire)	Arrosoir de rue (forfaitaire journalier)
Les Entreprises Myrroy Inc.	169 \$	169 \$	125 \$	160 \$
Les Entreprises Trema Inc.	177 \$	100 \$	115 \$	100 \$
Déneigement Daniel Lachance Inc.	--	--	117,90 \$	70 \$

Considérant que l'analyse des soumissions effectuée par l'administration municipale confirme que la soumission de Les Entreprises Myrroy Inc. est conforme et complète;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Marc Magny et unanimement résolu ;

Que le conseil municipal attribue le contrat relatif au nettoyage des rues pour l'année 2026 à Les Entreprises Myrroy Inc. conformément aux modalités et conditions prévues à la soumission reçue.

Dossiers en incendie

Rés. #26-118 **Considérant que** le Service de sécurité incendie de Saint-Ferréol-les-Neiges a déposé son Rapport annuel d'activités pour l'année 2025;

Rapport
annuel 2025 -
Service de
sécurité
incendie

Considérant que ce rapport présente les interventions, statistiques, actions de prévention, formations et autres activités réalisées par le service au cours de l'année;

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance dudit rapport, tel que requis par les dispositions légales en vigueur;



No de résolution
ou annotation

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Anthony Drouin et unanimement résolu ;

Que le conseil municipal adopte le Rapport annuel d'activités du Service de sécurité incendie de Saint-Ferréol-les-Neiges pour l'année 2025, tel que présenté.

Que copie du rapport soit transmise aux autorités concernées.

Adoption des règlements

Rés. #26-119
Adoption
règlement 26-
920

Considérant que la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième alinéa de l'article 1063 du Code municipal du Québec et ainsi adopter un règlement d'emprunt de type parapluie;

Considérant que des dépenses en immobilisations de 277 000 \$ sont nécessaires;

Considérant qu'un avis de motion a été donné par Christian Rodrigue, conseiller, lors de la séance ordinaire du 2 mars 2026 et que le projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Simon Rooney et unanimement résolu ;

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro 26-920 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 277 000 \$ pour en acquitter le coût.

Ce règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il y était retranscrit au long.

Rés. #26-120
Adoption
règlement 26-
921

Considérant que la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième alinéa de l'article 1063 du Code municipal du Québec et ainsi adopter un règlement d'emprunt de type parapluie;

Considérant que des dépenses en immobilisations de 355 000 \$ sont nécessaires;

Considérant qu'un avis de motion a été donné par Claude Leclerc, conseiller, lors de la séance ordinaire du 2 mars 2026 et que le projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Claude Leclerc et unanimement résolu ;

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro 26-921 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 355 000 \$ pour en acquitter le coût.

Ce règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il y était retranscrit au long.

Période de
questions

Une période de questions est tenue à l'intention des citoyennes et des citoyens sur les points de l'ordre du jour.

La période de questions a débuté à 18h08 et s'est terminée à 18h08.

Rés. #26-121
Clôture de la
séance et
levée de
l'assemblée

Il est proposé par monsieur Christian Rodrigue et unanimement résolu ;

Que la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Ferréol-les-Neiges soit levée à 18h08.



No de résolution
ou annotation

Je, Mélanie Royer-Couture, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

Mélanie Royer-Couture, mairesse

Marie-Noël Duclos, greffière